



Arrêté

De circulation

Mairie de l'Île Bouchard

Pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 26 juillet 2024 de Monsieur Amiziane Imane de la société Kyntus domiciliée au 23 Avenue Louis Brègue 78140 à VELIZY VILLACOUBLAY,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu le mardi 13 août 2024 de 08 heures à 18 heures, au carrefour rue de la Liberté – rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux d'intervention de tirage et de raccordement de câble fibre optique pour Bouygues dans les chambres et fourreaux existant, un empiètement sur chaussée sera effectué le mardi 13 août 2024 au carrefour rue de la Liberté – rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard.

ARTICLE 2

Le stationnement est interdit au niveau du 03 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard durant les travaux.

ARTICLE 3

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 4

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 5

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 29 juillet 2024

Arrêté n° 2024-07-156	
PUBLIÉ LE	29/07/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	


Nathalie VIGNEAU
